



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les rencontres des cadres dirigeants de l'État

MARDI 12 MARS 2024



SOMMAIRE

DES PRIORITÉS CLAIRES D'ICI 2027 p. 3

**UN ÉTAT QUI POURSUIT SA TRANSFORMATION, POUR AGIR
AU PLUS PRÈS ET AU DIAPASON DES ATTENTES DE NOS CONCITOYENS** p. 5

Remettre l'État au cœur des territoires et déployer des services de proximité

Transformer la fonction publique

Simplifier et améliorer la qualité de service en France comme à l'étranger

Adapter l'administration aux grands enjeux numériques, écologiques et sociétaux

UNE MÉTHODE COMMUNE POUR Y PARVENIR p. 13

L'écoute et l'association des acteurs de terrain

Les résultats

La responsabilité

**LE BAROMÈTRE DES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE : SUIVRE
EN TOUTE TRANSPARENCE L'IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES** p. 16

LES PROCHAINES ÉTAPES p. 20

DES PRIORITÉS CLAIRES D'ICI 2027

Ces rencontres des cadres dirigeants de l'État s'inscrivent dans la continuité de la conférence de presse réalisée par le Président de la République puis du discours de politique générale du Premier ministre devant le Parlement en janvier 2024. L'objectif est de partager les grandes priorités de l'année 2024 – ainsi que d'ici 2027 – avec les cadres dirigeants de l'État, qui seront chargés de leur mise en œuvre, notamment sur le terrain.

IL S'AGIT D'UN FORMAT INÉDIT

Le Président de la République et le Premier ministre ont en effet décidé de réunir pour la première fois l'ensemble de la chaîne managériale de l'État : le Gouvernement, les directeurs des administrations centrales et des opérateurs de l'État, à Paris, mais aussi l'ensemble des chefs de services déconcentrés et représentants territoriaux des opérateurs l'État, qui assisteront aux Rencontres en visioconférence, ensemble, en préfecture.

DEPUIS 2017, 7 ANS D'ACTION AU SERVICE DES FRANÇAIS

Malgré les crises et les difficultés qui continuent de peser sur le quotidien de nos concitoyens, **de profondes transformations dans le pays ont été menées avec succès grâce à la mobilisation de l'État, en lien avec les collectivités, les entreprises et les citoyens**, ces dernières années : réduction du chômage de deux points, ouverture de 300 usines et création de 100 000 emplois industriels, baisse des impôts, investissement inédit pour nos armées, lancement de France 2030, doublement du rythme de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, élévation du niveau des élèves en primaire notamment grâce aux mesures en faveur des grandes sections, CP et CE1, renforcement massif de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique, déploiement du reste à charge 0 % pour lunettes et frais dentaires ou encore le nombre inédit d'apprentis. **Les enjeux et défis restent toutefois nombreux, nécessitant une pleine mobilisation des pouvoirs publics.**

Ces résultats sont notamment le fruit de l'action des cadres dirigeants de l'Etat et de leurs équipes, en central, dans les territoires, comme à l'international. Le Président de la République et le Premier ministre ont ainsi souhaité les remercier pour cet engagement permanent.

UN CAP CLAIR D'ICI 2027

Le Président de la République a fixé un objectif clair : « Bâtir une France plus juste et plus forte », grâce à la poursuite du triptyque « libérer, protéger et unir » initié depuis 2017.

L'enjeu est aujourd'hui de renforcer l'exécution des réformes déjà lancées et d'en engager de nouvelles. Ces efforts et l'effectivité des réformes engagées permettront également de répondre à la crise de confiance envers l'action publique.

4 AXES CLEFS POUR Y PARVENIR

Les priorités fixées par le Premier ministre et inscrites dans les feuilles de route des ministres ont été rappelées :

- Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays
- Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics
- Rétablir l'autorité républicaine et favoriser l'engagement
- Planifier et accélérer la transition écologique

Les objets précis relatifs à chaque axe ont été précisés dans le cadre du discours de politique générale du Premier ministre et **déclinés dans les feuilles de route qu'il a adressé à chaque membre du Gouvernement, que chaque administration et service déconcentré doit maintenant mettre en œuvre.**

Une nécessaire mobilisation de tous sur les enjeux transverses.

Le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, le renforcement de l'inclusion, la participation au déploiement de la planification écologique, le respect de la trajectoire de finances publiques et une contribution active à la bonne organisation des Jeux olympiques et paralympiques sont notamment attendus de la part de chaque administration et cadre de l'État.

UN ÉTAT QUI POURSUIT SA TRANSFORMATION, POUR AGIR AU PLUS PRÈS ET AU DIAPASON DES ATTENTES DE NOS CONCITOYENS

Transformer l'État et construire une « action publique du XXIème siècle » sont un des piliers clefs du projet présidentiel depuis 2017. Cette ambition s'est déployée sur 4 axes, avec quelques projets majeurs :

1. Remettre l'État au cœur des territoires et déployer des services de proximité

Plus de 2 700 maisons France services déployées ; réouverture et création de sous-préfectures (comme à Château-Gontier, Clamecy, Nantua, ou Rochechouart¹) ; délocalisation de services d'administration centrale – comme à Nevers, à Angers, à Metz, à Saint-Etienne ... ;

→ France Services



2 700

espaces France services

95 %

des Français habitent à moins de 20 minutes d'un France services

France services compte désormais **2 700 espaces** (dont 153 mobiles, sous forme de bus), soit 100 de plus que début 2023. Tous les territoires sont couverts : 485 quartiers prioritaires politiques de la ville accueillent au moins une France services en leur sein ou à moins de 500 mètres, tandis que 978 France services sont présentes au sein d'une zone de France Ruralités Revitalisation (FRR). **Au total, 95 % des Français habitent à moins de 20 minutes d'un France services.** Un appel à manifestation d'intérêt « Aller vers » a été lancé en janvier 2024 pour financer le développement de dispositifs itinérants et/ou de mobilités verts et agiles, pour répondre à l'enjeu du « dernier kilomètre ».

Plus de **750 000 accompagnements** y sont réalisés par mois, et le taux de satisfaction atteint désormais 96 %. Enfin, deux nouveaux opérateurs ont intégré le programme au 1^{er} janvier 2024, pour élargir le bouquet de services au chèque énergie et à **MaPrimeAdapt** et **MaPrimeRénov**, portant à 11 le nombre total d'opérateurs.

¹ <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/6-nouvelles-sous-prefectures>

2. Transformer la fonction publique

Programme « action publique 2022 » et loi de transformation de la fonction publique en 2019 (Dussopt) ; réforme de la haute fonction publique qui est devenue réalité après les annonces du Président de la République lors de la convention managériale d'avril 2021 (comprenant notamment la suppression de l'ENA avec la création de l'INSP et la suppression du classement de sortie, la création de près d'une centaine de Prépa Talents pour attirer de nouveaux profils, la fusion des corps avec plus de 70 % des cadres supérieurs qui ont opté pour rejoindre le corps des administrateurs de l'État, la création de la DIESE ...).

2024 sera marquée par l'achèvement de la réforme de la haute fonction publique et la préparation d'une nouvelle réforme pour l'attractivité et le mérite au sein de la fonction publique.

→ L'achèvement de la réforme de la haute fonction publique

Alors que la réforme de la haute fonction publique a été initiée en 2022 avec la création du corps des administrateurs de l'État et de l'INSP, sa déclinaison aux corps d'ingénieurs de l'État sera menée pour aboutir d'ici à la fin de l'année. Les ingénieurs des Mines, des Ponts, des Eaux et des Forêts, ainsi que les administrateurs de l'INSEE verront leur grille indiciaire alignée sur celle des administrateurs de l'État.

Parallèlement, la diversification des recrutements et le réarmement de l'État se poursuivent à travers une formation renforcée dans des domaines du numérique, de l'IA et de la transition écologique. La réforme de la haute fonction publique de l'État sera ainsi pleinement achevée pour agir sur tous les leviers de la gestion des ressources humaines des cadres supérieurs.

→ Le déploiement des Prépa Talents



À la rentrée 2023, 97 Prépas Talents accueillent 1 278 élèves boursiers ou demandeurs d'emplois et sont déployées par des Universités, des Écoles de service public, des IEP et des IPAG/CPAG. Les Prépas Talents permettent de préparer plus de 45 concours de la fonction publique pour accéder à des emplois de catégorie A+, A et B. Elles donnent également accès à 6 concours Talents pour intégrer

5 écoles (INSP, INET, EHESP, ENSP, ENAP) de la haute fonction publique.

Le taux de réussite dépasse les 30 % pour l'accès aux corps de catégorie A. Le dispositif est désormais unanimement reconnu, apprécié et installé comme une voie de recrutement concourant à l'efficacité et à la diversité de la fonction publique.

[Voir le témoignage de Soffian Bucherie, Directeur de foyer de vie et d'un foyer d'accueil médicalisé | Gers](#)



→ Des progrès dans la gestion des ressources humaines liés à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 sont à souligner :

- des gains d'efficacité apportés grâce à la **rationalisation de la cartographie des instances de dialogue social** avec une diminution de 20 % des instances pour la fonction publique de l'État et une réduction drastique des actes individuels nécessitant un passage préalable en commission ;
- une gestion RH plus qualitative, moins centrée sur les actes individuels mais davantage porteuse d'orientations stratégiques, de transparence, sur des sujets majeurs comme l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- une **culture de la négociation collective et de la responsabilisation des acteurs du dialogue social** qui commence à se diffuser, en témoignent les nombreux accords conclus sur le télétravail, ainsi que les récents accords cadre sur la protection sociale complémentaire santé et la prévoyance.

Le projet de loi « Fonction publique » qui sera porté par Stanislas GUERINI au second semestre, après un temps de concertation qui débute dans les jours à venir, s'inscrit dans la continuité de la loi de 2019 et visera à renforcer l'attractivité et le mérite dans la fonction publique pour améliorer l'efficacité de nos services publics.

La philosophie de ce projet est tournée vers la confiance aux acteurs de terrain, la responsabilisation des managers et la prise d'initiative et place la reconnaissance du mérite, un des grands fondamentaux du statut des agents publics, au centre de la gestion des ressources humaines.

Ce projet de loi répondra à trois objectifs principaux :

- Entrer, bouger, sortir plus facilement dans et hors de la fonction publique ;
- Récompenser (promouvoir plus vite, mieux payer) les agents qui s'engagent ;
- Mieux valoriser l'acquisition des compétences, dans un monde du travail transformé par de rapides et profondes évolutions

3. Simplifier et améliorer la qualité de service en France comme à l'étranger

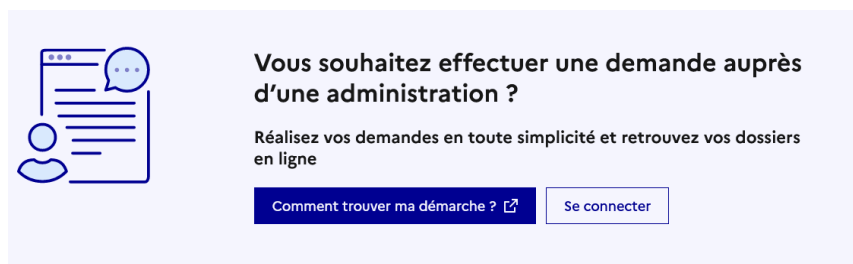


Plusieurs projets ces dernières années illustrent cette ambition : la mise en place du prélèvement à la source a simplifié la vie de millions de Français ; grâce à **France Connect**, un seul identifiant peut être utilisé pour accomplir des centaines de démarches administratives ; la démarche « dites-le nous une fois » réduit le nombre d'informations à transmettre lors de chaque

démarche ; le projet « **10 moments de vie** » permet de revoir de bout en bout les principales démarches effectuées par chaque Français au cours de sa vie ; l'expérimentation de la dématérialisation de l'état civil pour les Français de l'étranger facilite drastiquement leurs démarches...



→ Un service public toujours plus réactif grâce au dispositif « démarches simplifiées »



Faisant suite aux inondations qui ont touché le nord de la France, il était nécessaire d'apporter une réponse rapide et accessible aux besoins de soutien des sinistrés. Afin de gagner en lisibilité et de faciliter les démarches des personnes touchées, les services de l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, les chambres consulaires et la Mutualité Sociale Agricole se sont associés pour déployer, avec l'appui de la direction interministérielle du numérique, un guichet unique via la plateforme « démarches simplifiées ».

Ce dispositif, ouvert en quelques semaines, permet aux sinistrés, qu'ils soient particuliers, entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, de disposer d'un point d'accès unique pour prendre en compte les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

4. Adapter l'administration aux grands enjeux numériques, écologiques et sociétaux

- Mise en place d'un plan de numérisation de l'État et d'une stratégie open data ;
- Lancement de premières expérimentations de déploiement de l'intelligence artificielle au sein des maisons France Services et du programme Services Publics + ;
- Déploiement d'un plan de sobriété de l'État ainsi que d'un plan services publics écoresponsables ;
- Mise en place d'un baromètre de l'égalité professionnelle au sein de l'État ;
- Poursuite des politiques d'inclusion et d'accessibilité.

→ Une stratégie Open Data qui porte ses fruits

L'ouverture des données a fait des progrès immenses ces dernières années. **La France est toujours championne d'Europe de l'Open Data² et sur le podium mondial, une position conservée grâce à l'ouverture de toujours plus de données.** Saluons par exemple l'ouverture récente des données de Météo France ou encore l'ouverture progressive des décisions de justice. Ces données seront complétées en 2024 par l'ensemble des jeux de données « à forte valeur ajoutée » identifiés par la Commission européenne, avec une focalisation sur les données relatives à l'emploi, à l'économie et à l'environnement qui ne seraient pas déjà disponibles.

² 1^{ère} place européenne au classement de l'Open Data Maturity Report (pour la 3^e année consécutive) et une 2^e place au niveau mondial attribuée par l'OCDE dans son OURdata Index (source : <https://www.data.gouv.fr/fr/posts/la-france-classee-1e-europeenne-et-2e-mondiale-en-matiere-dopen-data/>)

En 2024, en complément de la poursuite des chantiers évoqués ci-dessus, le Président de la République et le Premier ministre ont ouvert deux chantiers spécifiques :

5. Parachever la réforme de l'État territorial

L'objectif de la déconcentration, c'est l'efficacité de l'action publique sur le terrain. Une administration plus efficace, c'est une administration plus proche de nos territoires, plus réactive, plus lisible et plus simple. Nous devons faire confiance à ceux qui sont au plus près du terrain, et la bonne maille est celle du département. L'État territorial doit retrouver sa cohérence et parler d'une même voix.

Deux priorités sont fixées :

1. **Donner au préfet le rôle de pilote effectif de l'ensemble des services publics de l'État, opérateurs et agences comprises, notamment au niveau départemental**
 - **Participation du préfet au processus de nomination (en donnant un avis), à la fixation des objectifs et des priorités d'actions et à l'évaluation des directeurs et délégués territoriaux des services et opérateurs de l'État** (notamment ADEME, OFB, ou encore agences de l'eau).
 - **Avis conforme du préfet sur les projets d'évolutions de la cartographie des services publics portés par les services de l'État.**
 - **Association des préfets aux décisions de financement accordées par les services et opérateurs de l'État sur leur ressort territorial.** Ce droit de regard doit permettre une plus grande cohérence des choix d'intervention de l'État.

Cette autorité renouvelée doit se traduire par une évolution managériale et opérationnelle : cela pourra conduire à revoir et modifier l'organisation des opérateurs ou des services déconcentrés, pour renforcer la « bonne coopération territoriale » de tous et ainsi l'efficacité de l'action publique locale.

2. Achever la déconcentration des moyens RH et budgétaire

En redonnant des marges d'adaptation aux managers de terrain, la déconcentration permet des gains d'efficacité dans la conduite de l'action publique. Ainsi, de nombreux programmes budgétaires seront fusionnés dès le PLF 2025 pour faciliter la fongibilité entre enveloppes. **Plusieurs dizaines d'actes de gestion RH seront déconcentrés** pour faciliter le recrutement, la gestion des carrières et l'accès aux droits pour les agents publics. La pluriannualité sera favorisée pour le financement de projets structurants au-delà de l'année civile. Une réflexion devra aussi être engagée concernant une **déconcentration de postes des administrations centrales et au sein des opérateurs, vers un redéploiement sur le terrain.**

Les modalités techniques seront finalisées par le Premier ministre et le Gouvernement dans les prochaines semaines. Des points trimestriels seront réalisés en conseil des ministres et les enjeux de déconcentration seront intégrés dans les objectifs des administrations centrales.

Le délégué interministériel à la transformation publique ouvrira un guichet d'appui à la déconcentration qui permettra aux préfets de faire remonter les blocages rencontrés dans la mise en œuvre des mesures présentées lors de ces rencontres. Ces blocages seront rapidement soumis aux administrations centrales concernées pour trouver une réponse. Tous les mois, un compte-rendu sera remonté et les réponses seront publiées pour qu'elles puissent servir à tous et étalonner les pratiques.

→ Les freins juridiques à la déconcentration levés depuis 2021

Avec la publication de nouveaux textes réglementaires et de circulaires du Premier ministre, **depuis 2021, les services de l'administration territoriale de l'État ont à leur main les leviers d'action pour recruter des agents contractuels et publier un poste vacant sur le site « Choisir le service public », sans avoir à solliciter l'autorisation préalable de l'administration centrale.** Ils disposent de nouveaux outils :

- Une garantie de maintien de la rémunération des agents en mobilité au sein de l'administration territoriale, qui permet de gommer les différentiels indemnitaires, par ailleurs réduits sous l'effet des politiques de convergence ;
- La possibilité ouverte à tous les préfets de région de redéployer annuellement jusqu'à 3 % des effectifs du plafond global des emplois ;
- La possibilité de réorganiser la répartition des catégories hiérarchiques d'emplois au sein du périmètre de l'administration territoriale de l'État à l'occasion des nouveaux recrutements.



Une nouvelle impulsion est nécessaire au réarmement des équipes sur le terrain, pour leur donner davantage de capacité d'action via notamment :

- Un travail d'harmonisation et de simplification des processus et des chaînes de décision et d'exécution entre ministères, encore trop disparates à ce jour. **Le processus d'élaboration d'un contrat et les pièces demandées doivent être les mêmes dans tous les services de l'administration territoriale de l'État.**
- **Une meilleure visibilité des emplois vacants ou susceptibles de l'être au niveau local** diffusés sur la plateforme Choisir le service public (obligation réglementaire pour les employeurs des trois versants).
- **La déconcentration de nombreux actes de gestion des ressources humaines, pour donner plus de responsabilité aux équipes sur le terrain, chargées du recrutement, de la mobilité et de la sortie de leurs agents.** Demain, elles pourront décider à leur niveau du renouvellement d'un détachement, du placement en congé parental ou en congé de formation professionnelle ou encore accepter la démission d'un agent par exemple

6. Changer de paradigme dans la simplification

Les vagues de simplifications législatives et réglementaires depuis 2017 ont entamé une dynamique vertueuse, mais hélas ralentie par l'apparition de nouvelles normes. De nouvelles mesures seront prises dans le cadre du prochain CITP, mais le Président de la République a déjà fixé quelques principes clefs :

- **Produire moins de textes** (moins de lois, moins de décrets, moins de circulaires) ;
- **Se fixer des objectifs clairs et précis** : 1) diminuer les **délais**, 2) réduire la **paperaise**, 3) diminuer le nombre de **contrôles** ;
- **Se mettre du côté de l'utilisateur final** ;
- **Faire confiance a priori** (ex : partout où c'est possible, **supprimer les autorisations préalables**, et proposer de manière facultative **des rescrits réglementaires** pour sécuriser ceux qui le souhaitent) ;
- **Renforcer et rendre effectif le droit à l'erreur, ainsi que faciliter le pouvoir de dérogation pour les préfets** ;

- **Prendre le réflexe du numérique** pour toutes les procédures et aller aussi loin que possible dans la simplicité (ex : déclarations préremplies, suppression des pièces jointes et des justificatifs, usage de l'IA ...)
- **Simplifier la vie des collectivités pour leurs projets d'investissements** : généralisation d'un guichet unique pour accéder aux offres d'ingénierie et aux subventions ; pouvoir de saisine de l'administration centrale simplifié pour résoudre les dossiers complexes et débloquer les projets ;
- **Prendre en compte le paramètre « temps »** (ex : négocier un **agenda d'évolutions**, pour permettre d'anticiper et de réguler dans le temps les évolutions à mener) ;
- **Simplifier aussi les procédures pour les agents de l'État.**

Sur l'ensemble de ces principes, des travaux seront engagés par le Gouvernement, notamment dans la perspective du prochain Comité interministériel de la transformation publique (CITP) et des projets de lois prévus.

→ France Expérimentation



Le [programme France Expérimentation](#) permet à des personnes ou des entreprises qui portent un projet économique innovant, dont le développement est rendu impossible par certaines dispositions législatives ou réglementaires, **de demander une dérogation pour expérimenter**. Après expertise par les ministères et en cas d'arbitrage favorable, le cadre réglementaire est modifié, à titre temporaire ou définitif, afin de lever les blocages.

Exemples de projets accompagnés par France Expérimentation



RECYCLAGE DES DÉCHETS MÉDICAUX

Projet soumis : recycler les stylos injecteurs utilisés par les patients en autotraitement, en particulier diabétiques (*Novo Nordisk*)

Action mise en œuvre : mise en place à l'automne 2022 d'une expérimentation permettant ce recyclage.

[Voir la vidéo](#)

ROBOTIQUE AGRICOLE

Projet soumis : permettre, sous supervision humaine, la circulation de robots agricoles autonomes sur des voies publiques pour notamment effectuer des traversées ou demi-tours sur des chemins séparant des parcelles (*Robagri*).

Action mise en œuvre : adoption en août 2023 d'un arrêté interministériel encadrant, à titre expérimental, cette circulation. Les premières expérimentations devraient débuter au printemps 2024.

LOCATION DE BOXES DE STOCKAGE SITUÉS DANS DES HLM

Projet soumis : permettre la location de boxes de parking situés dans des HLM à d'autres personnes que les résidents afin d'y stocker des meubles (*Je Stocke*)

Action mise en œuvre : expérimentation en cours permettant cette activité.

RECENSEMENT

Projet soumis : pouvoir confier à un prestataire externe la réalisation des opérations de recensement de la population (*La Poste*)

Action mise en œuvre : une expérimentation est actuellement conduite dans une trentaine de communes par La Poste.

UNE MÉTHODE COMMUNE POUR Y PARVENIR

Cette unité de cap et cette unité d'action au sein de l'État, tant au niveau national que territorial, nécessite une unité de méthode et de modalités d'exécution.

Trois principes clefs et des demandes claires :

L'écoute et l'association des acteurs de terrain

- **Une meilleure association des parlementaires, des élus et des acteurs sectoriels dans la co-construction des projets de loi et plans ministériels ;**
- **Un renforcement de l'accompagnement des projets locaux.** C'est notamment l'objectif de la **méthode du CNR** (Conseil national de la refondation) lancée par le Président de la République il y a 18 mois et appliquée territorialement dans le domaine de l'éducation et de la santé. C'est une véritable transformation en profondeur du fonctionnement des administrations et de la manière de déployer les politiques publiques, en partant de la base. Les solutions émergent du terrain et sont accompagnées par les services de l'État.

Elle repose sur quelques principes simples :

- Mettre tous les acteurs concernés autour de la table et sortir des silos,
- Partager un diagnostic commun et créer du consensus sur les priorités,
- Construire ensemble des solutions et les déployer puis les évaluer. Seul l'objectif global est fixé au national (améliorer le niveau des élèves / renforcer l'accès aux soins).

Les premiers résultats sont très encourageants, avec déjà près d'un tiers des établissements scolaires engagés dans la démarche et 12 000 projets déposés. En santé, ce ne sont pas moins de 250 projets déjà effectifs sur tout le territoire.

La méthode sera généralisée à tous les établissements scolaires et à tous les bassins de santé d'ici 2027, en s'attachant toujours à la qualité des projets.

Un prochain CNR plénier au printemps permettra de faire un point d'avancement complet.

Les résultats : « Rendre le dernier kilomètre effectif »

- Des « politiques prioritaires » avec des jalons précis à atteindre au niveau national comme au niveau local d'ici 2027, complétés par des revues sur le terrain et un retour des points réguliers en conseil des ministres ;
- Une vigilance accrue sur la qualité des services publics rendus, avec la poursuite du programme **Services Publics +**, un renforcement de l'accompagnement des entreprises, une meilleure coordination des contrôles administratifs, des immersions annuelles pour les cadres dirigeants dans un des guichets ou centre d'appels ou service déconcentré de leur périmètre ;
- Une **communication coordonnée et sous marque État** de l'ensemble des administrations et opérateurs avec **#CeQuiChangePourMoi**, ou bien **#MakelIconic**.

La responsabilité

- **Des objectifs clairs fixés dans les feuilles de route** (des préfets, des recteurs, des DG d'ARS, des DRFIP, des DDI, des opérateurs, des ambassadeurs ...) **et une plus grande autonomie d'action au niveau local**
- **Une meilleure prise en compte de responsabilité pénale des cadres de l'État et des fonctionnaires ;**
 - Lancement d'une mission **confiée à Christian Vigouroux**, pour des mesures d'ici la fin de l'année. **Cette mission aura pour objet d'approfondir la réflexion et d'étudier les pistes qui permettraient de lever les freins à l'action publique.**

→ Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Pour accompagner le mouvement de déconcentration et de responsabilisation des décideurs publics de terrain, **une partie du complément indemnitaire annuel des préfets et des directeurs d'administrations territoriales de l'État sera liée à l'atteinte des objectifs des politiques prioritaires du Gouvernement et leurs déclinaisons en feuilles de routes territoriales.** Cela permettra de mieux tenir compte des objectifs fixés à l'échelle de leur territoire et de reconnaître leur engagement dans la mise en œuvre des mesures qui améliorent le quotidien des Français. **Cette mesure sera mise en œuvre dès cette année pour la fixation des objectifs à atteindre.** Son extension aux principaux opérateurs et agences de l'État sera étudiée.

→ Le programme Services Publics +

SERVICES PUBLICS  La création du label Services Publics + (décret du 31/08/2023) marque une étape supplémentaire dans le renforcement de la qualité des services publics en permettant aux administrations de disposer d'une labellisation professionnelle reconnaissant le niveau de qualité de service. Les premières labélisations sont attendues à l'été. **Les travaux avec le ministère de la Santé et de l'Éducation nationale ont été engagés pour déployer le programme Services Publics + dans leurs réseaux :** la mesure de la qualité de service dans ces environnements nécessite toutefois des adaptations qui expliquent le glissement du calendrier. Une expérimentation du déploiement du programme à l'université de La Rochelle est actuellement en cours



FOCUS SUR LE BAROMETRE DES RESULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE : SUIVRE EN TOUTE TRANSPARENCE L'IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Chaque Français doit pouvoir mesurer, quel que soit son territoire, les effets concrets de l'action publique dans son quotidien. La culture de la mesure du résultat et de son affichage fait désormais partie intégrante du pilotage de l'action publique, à toutes les mailles nationale, régionale, départementale.

Avec le [baromètre des résultats de l'action publique](#), l'ensemble des politiques prioritaires du Gouvernement sont déclinées en objectifs tangibles, et les Français peuvent consulter en continu les résultats obtenus.

Ce qui change *pour moi* dans mon département

Suivre l'évolution des données publiques dans mon département.

Sélectionner un département

[Consulter les chantiers pour toute la France](#) →



Dans la nouvelle version du baromètre, 60 politiques prioritaires du Gouvernement sont partagées et déclinées en plus de 100 indicateurs. Plus de 80 sont déclinés à la maille locale, principalement au niveau départemental.

Chaque département et chaque région disposent d'une page web propre qui permet au préfet de présenter les grands enjeux du déploiement de la feuille de route du Gouvernement dans le territoire, ainsi que les résultats déjà obtenus.

→ Dédoubler les classes en réseaux d'éducation prioritaire

À la rentrée 2024, toutes les classes de grande section, de CP et de CE1 en REP et REP+ auront été dédoublées, grâce à la mobilisation des enseignants, des recteurs, des collectivités territoriales et des préfets.

L'objectif : réduire les écarts de niveau entre les élèves de REP et REP+ et les élèves issus des autres écoles.



Cette politique commence à produire ses effets : à la rentrée 2023, **l'écart de niveau des élèves entrant en 6^e en REP+ et ceux des autres écoles a diminué de 1,1 point en français et 1,7 point en mathématiques par rapport à la rentrée 2022**. Il s'agit des premières promotions à avoir bénéficié de cette politique qui est montée en puissance depuis la rentrée 2018.

→ Rendre les décisions d'aide juridictionnelle en moins de 5 jours

En 2017, les délais de décision sur l'aide juridictionnelle pouvaient prendre plusieurs mois, ce qui pénalise l'accès à la justice pour les personnes vulnérables.

Un nouveau système d'information (le SIAJ) a été développé, le dispositif a été simplifié, avec des API de la DGFiP pour simplifier les contrôles.



2021	Aujourd'hui
14 % des décisions rendues en moins de 5 jours	60 % des décisions rendues en moins de 5 jours

→ Accès aux soins et développement des structures de soins coordonnés



Le nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles est passé de 1 000 en 2017 à 2 500 aujourd'hui. L'objectif est de parvenir à 4 000 MSP à fin 2026.

Un médecin qui exerce en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) reçoit environ **600 patients de plus chaque année**. Ces structures sont clairement identifiées par les patients et suscitent l'adhésion de celles et ceux qui vivent à proximité : installer une maison de santé pluriprofessionnelle, c'est changer concrètement la vie des usagers.

2017	Aujourd'hui
1 000 maisons de santé pluriprofessionnelles	2 500 maisons de santé pluriprofessionnelles

Par exemple, dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'objectif fixé pour 2026 est déjà dépassé avec 15 maisons de santé ouvertes pour améliorer l'accès aux soins, alors qu'il y en avait 4 en 2017.

→ Présence des forces de l'ordre dans l'espace public

La présence des forces de l'ordre augmente grâce au recrutement des 10 000 policiers et gendarmes. Ainsi, le nombre d'heures de patrouille a augmenté de plus de 25 % depuis 2017, passant de 68 millions d'heures à plus de 90 millions en 2023.



2017	2023
68 millions d'heures de patrouille	90 millions d'heures de patrouille

Par exemple, dans le département du Pas-de-Calais, la présence des forces de l'ordre a plus que doublé depuis 2017 en passant de 835 000 heures à près de 2 millions en 2023.

→ Développer l'apprentissage

Le nombre de nouveaux apprentis est passé de 300 000 par an en 2017 à 850 000 en 2023. Cela permet d'apprendre un métier en alternant travail en entreprise et période de formation à l'école, tout en étant rémunéré. L'apprentissage permet aussi d'accéder plus facilement à l'emploi tout en obtenant un diplôme dans une grande variété de secteurs.



2017	2023
300 000 nouveaux apprentis	850 000 nouveaux apprentis

Dans le département rural de l'Ariège par exemple, le nombre d'apprentis a quasiment doublé entre 2017 et 2023 (de 600 à près de 1 200 contrats signés par an).

→ Généraliser l'accès à la fibre à horizon 2025



Le Plan France THD s'appuie sur deux moteurs complémentaires pour généraliser la fibre optique à horizon 2025. Les opérateurs privés investissent dans les territoires urbains et dans quelques territoires ruraux. Les collectivités territoriales apportent le très haut débit dans les territoires les plus ruraux représentant 38 % locaux du territoire national, au sein de plus de 28 000 communes. **L'État subventionne ces réseaux publics (à hauteur de 3,5 milliards d'euros) et assure la cohérence des déploiements publics et privés à l'échelle nationale. L'objectif est de couvrir tout le territoire.**

Au niveau national, 22% des locaux étaient éligibles à la fibre en 2017 et plus de 75% en 2022. Aujourd'hui, ce sont près de 85% des foyers et des professionnels qui peuvent se connecter très haut débit grâce à la fibre.

2017	2024
22% des locaux éligibles à la fibre	85% des foyers et des professionnels peuvent se connecter très haut débit grâce à la fibre

La **mobilisation de l'Etat et des acteurs locaux est nécessaire pour parvenir à ce résultat. Ainsi, grâce au plan Corrèze 100% fibre**, le département est aujourd'hui quasiment intégralement couvert (97%), alors qu'il l'était à seulement 10% en 2017.

PROCHAINES ÉTAPES

Le 7^e CITP (comité interministériel de la transformation publique) qui s'est tenu le 10 mai 2023 sous la présidence de la Première ministre a permis de préciser la stratégie du Gouvernement pour les services publics.

Au-delà de la refondation des services publics fondamentaux de la santé, de l'école et de la justice qui sont des politiques prioritaires du Gouvernement, le 7^{ème} CITP a défini des objectifs pour **renforcer les fondamentaux des services publics** :

- **Mettre en œuvre une stratégie d'accès aux services publics adaptée à tous les publics** : pour le plus grand nombre de nos concitoyens, améliorer significativement la qualité des démarches en ligne et de l'accueil téléphonique ; pour ceux qui en ont le plus besoin, renforcer l'accueil au guichet en s'appuyant sur France Services comme guichet polyvalent d'accueil de qualité et de proximité ; responsabiliser les préfets sur la cartographie optimale des services publics
- **Renforcer la qualité des services publics** avec le déploiement du programme Services publics + dans l'ensemble des administrations en contact avec le public et la création d'un tableau de bord de suivi uniformisé de la qualité des services publics autour d'indicateurs partagés
- **Simplifier les démarches administratives par « Moments de vie »** pour reprendre la maîtrise de l'architecture des démarches administratives en partant de la vie concrète des Français qui n'est pas organisée en silos administratifs

Le prochain CITP sous la présidence du Premier Ministre aura lieu au printemps 2024 et sera l'occasion de confirmer la priorité donnée à la qualité et la proximité des services publics, au contact des Français, de concrétiser les orientations en cours sur la déconcentration et d'aller encore plus loin dans l'efficience et la mesure coût/efficacité de l'action publique.

Enfin, **une convention managériale aura au second semestre 2024**, afin de permettre les remontées terrain sur les orientations prises en termes de déconcentration et de simplification par le Président de la République et le Premier ministre. **Pilotée par la DIESE, la DGAFP, la DITP et le SGG**, cette nouvelle rencontre permettra la tenue d'ateliers interactifs entre pairs à Paris, et sera aussi consacrée à la transformation des pratiques et comportements managériaux, à tous les niveaux, pour développer la responsabilité, la délégation, la capacité d'autonomie et d'initiative des équipes, le droit à l'erreur, l'évaluation de l'engagement..., lesquels constituent le second pilier de la réforme de la fonction publique, à côté de la dynamique portée par le projet de loi.

Contacts presse

Service de presse de l'Élysée

Présidence de la République

Tel. : 01 42 92 83 01

Service de presse de Matignon

57 rue de Varenne

75007 Paris

Tél. : 01 42 75 50 78/79

